



**Le 25 mars 2020**

**Les délégations FSU et FNEC-FP-FO du CTA de CLERMONT FERRAND**

**A**

**Monsieur le Recteur de l'Académie de Clermont**

**Objet : Les conditions de tenue du CTA du 16 mars 2020**

**Monsieur le Recteur,**

Le CTA, initialement prévu le 16 mars, est convoqué au 30 mars alors que le pays connaît une crise sanitaire majeure et que le gouvernement prononce un confinement.

Le président a annoncé une suspension des mesures et projets gouvernementaux. À ce titre, la réforme des retraites, comme la réforme de l'assurance-chômage, sont suspendues.

Le lundi 23 mars, Monsieur le secrétaire général de l'académie Clermont a confirmé que le CTA est convoqué dans le cadre des documents préparatoires initiaux, donc avec à l'ordre du jour la suppression de 98 postes dans le second degré pour l'académie Clermont.

Tous les jours, les représentants du gouvernement affirment leur attachement aux services publics et aux fonctionnaires.

Nous rappelons que la crise sanitaire que nous traversons actuellement est aggravée par le manque de moyens criant dont sont victimes les hôpitaux, du fait des politiques austéritaires menées par les gouvernements successifs depuis trois décennies : à titre d'exemple, ce sont ainsi 120 000 lits d'hôpitaux qui ont été supprimés en 26 ans.

Nous rappelons que l'Education Nationale n'a pas plus été épargnée par ces politiques d'austérité.

Pour enrayer la pénurie dont sont victimes les services publics, nous considérons qu'il est urgent de décider l'annulation immédiate de toutes les suppressions de postes et de classes prévues à la rentrée, ainsi que de mettre en œuvre les créations de postes et les ouvertures de classe revendiquées par les personnels avec leurs organisations syndicales.

Monsieur le Recteur, vous le savez, l'Education Nationale est le premier maillon de formation des personnels de santé donc tout le monde s'accorde à dire qu'ils sont en nombre très insuffisant pour faire face à la crise sanitaire.

Dans ces conditions, le maintien des 98 suppressions de postes en lycées généraux et technologiques, lycées professionnels, EREA et en collèges est un acte incompréhensible.

Par exemple, est-il responsable, en pleine crise Covid 19, de fermer une classe de première ST2S qui est une formation qui prépare aux métiers de la santé ? Nous réitérons notre demande d'annulation de toutes les suppressions de postes, de classes et la création des postes et classes nécessaires dans l'académie Clermont pour le 1<sup>er</sup> comme pour le 2<sup>nd</sup> degré.

Dans ce contexte, alors que notamment les personnels administratifs ou de santé du rectorat voient leurs conditions de travail dégradées et rendues plus difficiles à exercer au quotidien, alors que les mutations intra s'effectueront hors du contrôle des organisations syndicales représentant les personnels et qu'il est loin d'être simple pour les personnels demandeurs de mutations d'être conseillés pour effectuer au mieux leurs vœux tout en restant au service de leurs élèves, nous vous demandons de reporter le mouvement intra académique jusqu'à la fin de la période de confinement. Se posent aussi, pour le demandeur, la question du rendu de la confirmation de demande qui normalement est fait par l'établissement avec signature du demandeur, celle de l'accès aux pièces justificatives auprès des administrations en service minimum (mairie pour extrait d'acte naissance, etc.), celle du rendez-vous avec médecin du rectorat, etc. Comment voulez-vous dans ces conditions que les candidats à mutation puissent présenter au rectorat un dossier complet ?

Par ailleurs, nous constatons avec étonnement la manière dont le Ministère de l'Education Nationale et le rectorat traduisent les consignes de confinement du président de la République.

Nous demandons que les personnels volontaires aient à leur disposition la totalité du matériel de protection, en particulier les masques et un protocole clair préservant les enfants et les enseignants volontaires.

Quant à l'injonction au recours de SMS et d'appels téléphoniques, il est impensable d'exiger cela des enseignant.e.s et/ou des directrices et directeurs, ne serait-ce qu'une fois par semaine. Cela n'entre absolument pas dans les obligations des personnels et pose la question des moyens matériels mis à leur disposition. Il faut faire confiance à nos collègues pour trouver et mettre en place les solutions adaptées.

Les familles les plus éloignées du milieu scolaire, de l'écrit et/ou du numérique ont droit à un accompagnement adapté. Les personnels de l'Education nationale font tout ce qu'ils peuvent pour le mettre en place. Cependant, il nous semble absolument inconcevable de demander à de nombreuses familles et aux enseignant.e.s de ne pas respecter les consignes de confinement pour se rencontrer et déposer des documents dans des points relais. Ce premier « geste barrière », comme l'a indiqué à plusieurs reprises le gouvernement, est destiné à limiter les contacts.

Dans ces conditions, nos organisations vous demandent de reporter ce CTA ainsi que le mouvement intra-académique jusqu'à la fin des mesures de confinement, qu'aucune suppression de poste ni de classe ne soit envisagée et que toutes les ouvertures de postes et de classes nécessaires soient actées.

Veuillez, Monsieur le Recteur, recevoir nos salutations les plus respectueuses.

Pour la délégation de la FNEC-FP-FO,

Benoit BACLE.



Pour la délégation de la FSU,

Patrick LEBRUN.

